OBLIGATIONS LIÉES À L'ADHÉSION

Respect des obligations du membre bénéficiaire :

L'Adhérent s'engage à :

- respecter les obligations imposées par la législation en vigueur,
- respecter les dispositions statutaires de l'Association et son règlement intérieur, consultables sur le site internet à la page : https://www.agaplb.fr/documents-officiels/

En matière de télétransmission :

Lorsque l'Adhérent souhaite avoir recours à son Association pour l'accomplissement des formalités de télétransmission, il lui appartient de fournir à son organisme les imprimés complétés et signés, un mois au moins avant la date limite de dépôt du document concerné.

Devoir d'informations :

L'Adhérent s'engage à informer l'AGAPLB de tout événement de nature à entraîner une quelconque modification intervenant dans sa situation, notamment les changements de cabinet comptable, d'adresse, d'activité, de date de clôture, de forme juridique, ainsi que la transmission au conjoint, à un successible ou à toute autre personne.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

L'Adhérent autorise l'AGAPLB à utiliser ses données personnelles à des fins d'études statistiques et pour l'inscription au Club Adhérent choisi par l'Association. Il ne l'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts, nous vous invitons à contacter le service des Impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, l'AGAPLB peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer, ainsi qu'un renvoi à l'adresse internet suivante :

http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises